



L'engagement de la DREAL Centre-Val de Loire en faveur d'actions écoresponsables

Adopté lors du Conseil de défense écologique du 12 février 2020 et lancé officiellement par la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020, le dispositif « Services Publics Écoresponsables » vise à accélérer les dynamiques d'écoresponsabilité et de transformation durable au sein de la fonction publique et à contribuer, aux côtés des autres leviers de l'action publique, à la transition écologique de notre pays.

La DREAL Centre-Val de Loire s'est engagée dès 2018 dans cette démarche et poursuit annuellement son développement dont voici les principales actions ou chiffres à retenir notamment pour l'année 2021.

Mobilité durable des agents :

- Achat en 2021 d'un véhicule hybride rechargeable et remplacement de véhicules gasoil par des véhicules essence qui rejettent moins de CO2 dans l'atmosphère,
- Achat en 2021 de 3 vélos à assistance électrique pour les petits déplacements ou liaison entre les sites
- Organisation d'un challenge inter-services annuel pour inciter à des modes de déplacements domicile/travail autres que la voiture (à pieds, à vélo, en train, bus ou tram, voire en covoiturage),
- Incitation à la pratique du vélo et mise en place du forfait mobilité durable : 16 agents ont demandé à en bénéficier à la fin de 2020,
- Réalisation du bilan des émissions de gaz à effets de serre (Bilan Carbone®) de l'année 2019 et publication des chiffres sur le site de l'Ademe,
- Déploiement du télétravail en 2020 et 2021 et équipement de l'ensemble des agents en ordinateurs portables et outil de visioconférence.



Achats plus responsables :

- Utilisation de papier recyclé (100% depuis 2019) avec standard d'impression recto-verso et noir et blanc en version de base (couleur en option)
- Achat de café équitable
- Fourniture d'une tasse réutilisable à tous les nouveaux arrivants
- Remplacement des gobelets plastiques par des gobelets en carton avec touillettes en bois pour les distributeurs de boissons
- Insertion de clauses environnementales dans les marchés



Réduction de la consommation d'énergie dans nos bâtiments et préservation des ressources :

- Équipement des sanitaires avec système de détection de présence et robinets économiseurs d'eau
- Opération importante de « relamping » sur un site par l'installation de plus de 400 ampoules à LED en remplacement des néons
- Remplacement de 3 anciennes chaudières gaz par des chaudières à condensation moins énergivores équipées d'un système de régulation plus performant
- Changement d'une pompe à chaleur utilisant un fluide frigorigène (R 32) moins polluant que le précédent



Économie circulaire :

- Suppression des poubelles individuelles dans les bureaux et mise en place de bacs de tri sélectif avec apport volontaire pour la quasi totalité des sites (achat d'une trentaine de bacs)
- Don des poubelles individuelles pour du réemploi
- Recyclage des matériels bureautiques avec don aux associations locales ou versement en filière agréée



Engagée dans une démarche volontariste en faveur du développement durable, la DREAL Centre-Val de Loire déploie un ensemble de mesures concrètes qui permettent à chacun, sur son lieu de travail, de s'y inscrire pleinement

CONTACT :

Clairelise LENGAIGNE, référente Services Publics Écoresponsables
clairelise.lengaigne@developpement-durable.gouv.fr